Pour présenter une demande d’inscription, vous devez remplir ce formulaire. Veuillez fournir toutes les informations ainsi que toutes les pièces justificatives demandées.

**Section 1 : Objet de la demande**

|  |  |
| --- | --- |
| Inscription à la formation | **Pompier I - Accréditation instructeur** (SAI-P01-19) |
| Date de la session d’accréditation  | **Les 14, 15 et 16 juin 2024**  |
| Lieu : | **Mont-Laurier** |
| Date limite d’inscription | Le 1er juin 2024 *(Capacité d’accueil limitée - 16 places)*  |
| Coût à l’inscription  | **1 486,95 $**  |

**Section 2 : Renseignements sur l’identité du candidat**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de famille :       | Prénom(s) usuel(s) :       |
| Code permanent ou DA :       | Date de naissance (JJ-MM-AAAA) :       |
| **Adresse du lieu de résidence permanent** |
| No civique :       | Rue :       | App. :       | C.P. ou succursale ou route rurale :       |
| Municipalité/Ville :        | Province :       | Code postal :       |
| Téléphone domicile :       | Cellulaire :       | Téléphone travaill :       | Poste :       |
| Courrier électronique (obligatoire) :      | **IMPORTANT : Ce courrier électronique sera rendu disponible aux gestionnaires de formation par le biais de la plateforme COBA de l’École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).** |
| Langue d’enseignement  |  [ ]  Français [ ]  Anglais |
| **Renseignements personnels au portail COBA (Profil ÉLÈVE)**Pour accéder à votre dossier ÉLÈVE, vous devez vous rendre sur le site Web de l’ENPQ à [www.ecoledespompiers.gouv.qc.ca](http://www.ecoledespompiers.gouv.qc.ca), **Mon dossier académique.** Sur la page d'accueil, à l’aide de votre code permanent, vous avez la procédure de connexion au système Col.Net. À l’onglet Dossier personnel, vous devez valider vos coordonnées et faire les changements s’il y a lieu. À l’onglet Bulletin, vous pourrez télécharger votre Relevé de notes et valider la Zone d’appartenance soit votre gestionnaire de formation ayant accès à vos renseignements personnels. Pour que votre dossier soit retiré de cette zone, communiquer avec votre gestionnaire de formation. |

**Section 3 : Paiement**

|  |
| --- |
| **A) Paiement effectué par le candidat – Autorisation de paiement par carte de crédit.**  |
| Si l’inscription est payée par carte de crédit (Visa ou Mastercard), veuillez retourner le formulaire dûment rempli par courriel à registrariat@enpq.gouv.qc.ca. Vous recevrez par la suite un courriel confirmant votre admission et indiquant que vous pouvez accéder à votre inscription au portail COBA. |
|  |  |

**Ou**

|  |
| --- |
| **B) Paiement effectué par bon de commande – Autorisation de paiement par un organisme** |
| No du bon de commande :  |       |
| Code partenaire :  |       | Nom de l’organisme  |            |
| Adresse complète :  |       |
| Nom du responsable:  |       |
| No de téléphone : |       | Courriel :  |       |
| x\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |      \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Signature de la personne autorisée  | Date |

**Section 4 : Renseignements additionnels**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Renseignements additionnels à votre dosssier dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

|  |  |
| --- | --- |
| Êtes-vous embauché comme pompier par une organisation admissible?[ ]  Oui [ ]  Non | Organisations admissiblesToute autorité locale ou régionale au sens de la Loi ou régie intermunicipale ayant établi un SSI qui dessert une population de 200 000 habitants ou moins et emploie des pompiers volontaires ou à temps partiel dans la mesure où elle ne bénéficie d’aucune source d’aide financière pour la formation de ses pompiers.  |

www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/ssi/formation-des-pompiers/aide-financiere.html |
| Statut d’emploi dans au service incendie (SSI) : [ ]  Pompier [ ]  Officier [ ]  Directeur  **/** [ ]  Volontaire [ ]  Temps partiel [ ]  Permanent [ ]  Non embauché à un service incendie |
| MRC de de l’employeur :  |       | Municipalité de l’employeur :  |        |

[www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/](http://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/)

**Section 5 : Déclaration et autorisation**

[x]  Je déclare que les renseignements sur ce formulaire sont exacts.

[x]  J’autorise l’ENPQ à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, langue d’enseignement, région, courrier électronique, formation ou cours accrédité) dans le registre des instructeurs COBA. De plus, j’accepte que ces informations soient disponibles aux gestionnaires de formation.

[x]  J’autorise l’ENPQ à communiquer avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) les renseignements nécessaires à mon dossier instructeur : nom, prénom, code permanent, adresse complète, numéros de téléphone, courriel, statut d’emploi, nom de la municipalité d’emploi, cours et formation accrédités. L’ÉNPQ est appelée à fournir au MSP des renseignements servant à des fins de statistiques, d’études, de sondage, d’enquête ou de vérification dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

|  |  |
| --- | --- |
| \_X\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |      \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Signature du candidat | Date |

**Section 6 : Modalités de fonctionnement**

Pour être admis, vous devez répondre aux conditions générales d’admission et aux exigences particulières de l’accréditation. N’oubliez pas de fournir les pièces justificatives nécessaires.

Un dossier incomplet retarde le traitement de la demande d’inscription, et peut même entraîner un refus.

Pour assurer le bon fonctionnement et la qualité de nos activités, un minimum d’inscriptions est nécessaire pour que chacune des sessions d’accréditation puisse être offerte.

Si vous avez besoin d’informations supplémentaires, n’hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 450 680-6800, poste 20704 (sans frais : 1 866 680-3677) ou par courriel à registrariat@enpq.gouv.qc.ca

Le prix de la session d’accréditation inclut tous les frais et matériel suivants :

* Inscription et formation

Faire parvenir votre demande à :

École nationale des pompiers du Québec

2800, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 3.08, Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : 450 680-6800, poste 20704 (sans frais : 1 866 680-3677)

registrariat@enpq.gouv.qc.ca

**Section 7 : Conditions générales d’admission et exigences particulièrs de l’accréditation**

Pour être admis à la session d’accréditation, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

Étape 1 – Admission et analyse de dossier

Avoir les préalables suivants dans votre dossier sur la plateforme COBA.

* *Instructeur I*
* *Pompier I* (incluant Autosauvetage, Matières dangereuses Opération, Prévention des impacts psychologiques).

Remplir les conditions suivantes :

* Avoir une expérience minimale de 5 ans à titre de pompier. **Lettre de référence requise.**
* Acquitter les frais requis selon la grille tarifaire de l’ENPQ.

Étape 2 - Présence à la session d’accréditation

Être présent à la session d’accréditation.

* Deux jours et demie de formation :
* Jour 1 de 19 h à 22 h (formation)
* Jour 2 de 8 h à 16 h 30 (formation)
* Jour 3 de 8 h à 16 h 30 (formation et examen de connaissances générales).

Le candidat doit apporter son habit de combat et le *Manuel de lutte contre l’incendie et d’intervention en matières dangereuses, 7e édition*.

Étape 3 – Évaluation – Examen de connaissances

Réussir l’examen de connaissances. Le seuil de réussite est établi à 80 %.

Sources de référence :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC, Manuel de lutte contre l’incendie et d’intervention en matières dangereuses, 7e édition.
2. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC, Manuel Matières dangereuses pour les premiers intervenants, 5e édition
3. TRANSPORTS CANADA (2020), Guide des mesures d’urgence (GMU)
4. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, Guide des opérations à l’intention des services de sécurité incendie du Québec.

Lors de la formation, le candidat devra obligatoirement présenter une preuve d’identité avec photo, soit le permis de conduire délivré par la Société de l’assurance automobile du Québec ou la carte d’assurance-maladie délivrée par la Régie de l’assurance maladie du Québec. Seules ces deux pièces d’identité sont acceptées.

En cas d’échec à un examen de connaissances :

* Aucun constat d’échec n’est émis à la suite de l’examen.

Pour fins de mise à jour et de maintien de l'accréditation Instructeur, l'ENPQ envoie un avis de renouvellement de la cotisation annuelle à l’instructeur, par courriel, au début du mois de janvier de chaque année.